

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE de
ABANCOURT – BLARGIES – BOUTAVENT LA GRANGE
Mairie d'ABANCOURT – 60220**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du mardi 30 novembre 2021

à 18h30 en la Mairie d'Abancourt, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Président.

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Syndical du S.I.R.S. régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis.

Présents : *Délégué(e)s titulaires* : MM. DOR Jean-Louis – HUCLEUX Jérôme – HERNEQUÉ Olivier
Mme LECUIR Laurence -
Délégué(e)s suppléant(e)s (pas de pouvoir de vote) : Mmes BATTINI Stéphanie et
HIVANHOÉ Jeanny

Absent(e)s : *Délégué(e)s titulaires* : Mme HOUQUENADE Dominique (pouvoir à M. HERNEQUÉ Olivier) – M. HUCLEUX Joël.
Délégué suppléant : M. LECOEUR Jérôme (excusé)

Secrétaire : M. HUCLEUX Jérôme

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

Convention de mise à disposition de personnel (délibération n° 2021/11)

Le Président explique que le Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire a, en 2018, sollicité la Commune d'Abancourt pour signer une convention de mise à disposition de personnel pour la secrétaire de Mairie qui assure également le secrétariat du SIRS, ceci afin de régulariser sa situation administrative. Il précise que cette mise à disposition est de 3h/semaine, rémunérées en heures supplémentaires et que le coût est remboursé par le SIRS.

Il ajoute que cette convention avait une durée de 3 ans et qu'il convient donc de la renouveler.

Le Conseil Syndical délibère et décide, à l'unanimité des voix :

- de signer une nouvelle convention de mise à disposition de personnel avec la commune d'Abancourt pour une durée de 3h/semaine, rémunérées en heures supplémentaires, à compter du 1er mai 2021.
- autorise le Président à signer la nouvelle convention ci-annexée.

Rentrée scolaire 2021/2022 – effectifs au 2 septembre 2021 (délibération n° 2021/12)

Mme FICHEUX et Mme WALLET, Directrices des écoles d'Abancourt et de Blargies, ont donné les effectifs à la rentrée scolaire 2021/2022 :

Le total s'élève à 115 élèves dont 43 maternelles et 72 primaires répartis de la façon suivante :

- Ecole d'Hennicourt	→ classe Mat (TPS/PS/MS)	21
	→ classe Mat (MS/GS)	22
	→ classe CP/CE1	20
Ecole de Blargies	→ classe CE1/CE2	21
	→ classe CM1/CM2	31

Effectifs par communes de domicile :

- Abancourt :	67
- Blargies :	41
- Boutavent La Grange :	2
- Communes Extérieures :	5 (dont St-Valéry-sur-Bresle : 2 ; St-Thibault : 2 et Monceaux-l'Abbaye : 1)

Le Conseil Syndical approuve les chiffres des effectifs de la rentrée scolaire 2021/2022.

Demande de subvention pour les 2 classes maternelles du R.P.I. Abancourt - Blargies - Boutavent pour l'année 2021/2022 (délibération n° 2021/13)

Le Conseil Syndical délibère et décide, à l'unanimité des voix, de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'année scolaire 2021/2022 pour les 2 classes maternelles du R.P.I. Abancourt - Blargies - Boutavent :

- ⇒ La subvention attribuée sur le salaire annuel de chacune des deux ATSEM rémunérées par le Syndicat ;
- ⇒ La subvention de fonctionnement des deux classes maternelles dont le total de l'effectif maternel est de 43 élèves au 2 septembre 2021.

Cantines scolaires à Hennicourt et Blargies : inscriptions, prix des repas, impayés, fonctionnement

→ Le nombre des inscriptions à la cantine est stable.

On note toujours une inscription massive des élèves scolarisés à l'école de Blargies ; du fait, certains élèves sont, encore cette année, transportés vers la cantine d'Hennicourt, faute de place à la cantine de Blargies. Pour le moment, sans inscription supplémentaire en cours d'année, ce sont tous les CM2 qui sont concernés et la majorité des CM1 pris dans l'ordre alphabétique.

→ **Prix des repas** (délibération n° 2021/14)

Le fournisseur Newrest Isidore ayant indiqué au mois de juillet qu'il n'y aurait pas d'augmentation, le Conseil Syndical décide de reconduire le prix des repas pour l'année scolaire 2021/2022, :

Le repas enfant sera donc facturé 3,60 €, le repas adulte 5,50 € et 0,50 € pour service de cantine (réservé aux enfants ayant des raisons médicales), ces tarifs sont applicables dès la rentrée de septembre 2021.

→ Impayés : certaines familles tardent toujours à régler les factures de cantine et de garderie, cette situation met en péril la pérennité des services.

→ Fonctionnement : Le président informe que les services de la société Newrest / Isidore Restauration sont en nette amélioration ; depuis la rentrée, il n'y a plus d'erreur de livraison. Il ajoute que les repas sont bons et en quantité suffisante.

Garderie : inscriptions, tarifs

→ Les effectifs semblent augmenter sensiblement.

→ **Les tarifs de garderie** (délibération n° 2021/15)

Après délibération, le Conseil Syndical décide

- De reconduire les tarifs de l'année précédente, à savoir :
 - Forfait matins 20 € /enfant/mois
 - Forfait soirs (de la fin des cours jusqu'à 18h30)..... 30 € /enfant/mois
 - Forfait matins et soirs..... 38 € /enfant/mois
- De reconduire un tarif à la prestation (quel que soit l'amplitude horaire : matin ou soir) pour les parents qui souhaiteraient mettre leurs enfants en garderie ponctuellement. Le prix du ticket reste fixé à 4,50 € soit 45,00 € le forfait de 10 avec une validité réduite à l'année scolaire en cours.

Questions diverses

- M. DOR aborde le sujet de l'assurance du SIRS : il informe les membres du Conseil Syndical que l'assureur actuel, la SMACL, a dénoncé le contrat au 31 décembre 2021 et qu'il faut maintenant en trouver une autre. Des devis sont en cours.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.
Fait en Mairie d'Abancourt, le 1^{er} décembre 2021.

Le Président,
DOR Jean-Louis

